

Commission pour le patrimoine culturel (« COPAC »)

**Vu la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel ;
Vu le règlement grand-ducal du 9 mars 2022 déterminant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission pour le patrimoine culturel ;**

Attendu que l'immeuble sis 6, Gemengebreck à Greiveldange se caractérise comme suit :

L'immeuble sis 6, Gemengebreck est implanté dans le noyau historique de la localité, en face de l'église. Depuis au moins le début du XX^e siècle, cette partie de Greiveldange est urbanisée. En effet, le premier plan cadastral (Urkadaster) de 1830 montre déjà une construction à l'endroit de l'immeuble en question. À cette époque le bâtiment était flanqué à gauche et à droite par un autre immeuble. Cette situation est restée jusqu'à la fin dans les années 1980 / début 1990 lorsque l'immeuble adossé à gauche a été démoli.

La maison s'élève sur deux niveaux et la partie principale se divise de manière régulière en trois travées d'ouvertures. A droite la maison est flanquée par une ancienne annexe agricole, transformée au fil du temps en garage. Bien que les bases de la substance bâtie semblent remonter au XIX^e siècle, l'immeuble a connu des transformations aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. En effet, la façade principale telle qu'elle se présente de nos jours date de la première moitié du XX^e siècle (le linteau de la porte d'entrée porte la date de 1926).

Même si la structure bâtie soit encore partiellement intacte, l'intérieur de l'immeuble a connu beaucoup de transformations de manière que l'immeuble ne remplit plus assez de critères pour pouvoir profiter d'une protection nationale.

La COPAC émet un avis défavorable pour un classement en tant que patrimoine culturel national de l'immeuble sis 6, Gemengebreck à Greiveldange (no cadastral 139/10746). 12 voix contre un classement et 3 abstentions.

Présent(e)s : Anicet Schmit, Beryl Bruck, Christina Mayer, Christine Muller, Gaetano Castellana, Gilles Genot, Heike Pösche, Jean-Claude Welter, John Voncken, Laure Simon-Becker, Marc Schoellen, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Patrick Bastin, Régis Moes.

Luxembourg, le 20 mars 2024